



Handicap
et apprentissage



Le **cfas** est un centre de formation d'apprentis
« hors murs » intervenant sur la **région « Occitanie »**.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Donner un sens à votre versement

Le Centre de Formation pour les Apprentis Spécialisé (CFAS)

Propose de véritables voies de réussite professionnelle pour nos
apprentis en situation de handicap.

*Pour assurer le versement
de votre TAXE vers un
projet solidaire*

N° UAI : 0111003F



250 jeunes en
situation de
HANDICAP
par an vers l'emploi
par la voie de
l'apprentissage en
milieu de travail
ordinaire

Le CFAS est habilité à
percevoir la taxe
d'apprentissage au
titre du quota.

Nous pouvons nous
mettre directement en
rapport avec votre
expert-comptable pour
faciliter vos démarches
administratives

